

sur un endroit sûr bien à nous, être entourés d'enfants et de conjoints et partager nos joies et nos peines avec eux. Nous souhaitons tous nous sentir en sécurité dans nos relations, ne pas être tenaillés par la peur, éprouver un sentiment de bien-être qui est rattaché à la sécurité sur laquelle nous pouvons compter au foyer et être aimés.

Cependant, le gouvernement fédéral ne peut à lui seul assurer cette vision parfaite de l'avenir aux Canadiens. Les causes et les effets de la violence intra-familiale sont beaucoup trop complexes pour être présomptueux à ce point. Ce n'est qu'avec la collaboration des gouvernements provinciaux, du secteur du bénévolat, des organismes qui offrent les services nécessaires et, chose encore plus importante, des localités du pays, que nous pourrions peut-être redonner aux victimes de la violence un certain équilibre et une certaine sécurité.

Le gouvernement fédéral a déjà fait appel à cette collaboration, dont tout récemment, bien entendu, lorsque le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé hier qu'il allait apporter une aide financière pouvant aller jusqu'à 1,3 million de dollars au service d'écoute téléphonique destiné aux enfants «Jeunesse, J'écoute».

Comme vous le savez peut-être, ce service a été lancé en mai 1989 par la Société de l'enfance canadienne. Il offre une aide immédiate, gratuite et anonyme aux sept millions d'enfants du Canada. On conseille, on informe et, au besoin, on adresse aux services pertinents les enfants et les jeunes qui éprouvent tout un éventail de problèmes, qui sont notamment victimes d'abus et de négligence, qui souffrent de la solitude ou qui abusent de l'alcool ou des drogues.

Une aide fédérale sera offerte au cours des douze prochains mois. La moitié de la somme de 1,3 million de dollars sera versée immédiatement et l'autre moitié, suivant le principe du financement à parts égales avec d'autres sources, notamment, le secteur privé.

Nous réalisons d'énormes progrès, mais manifestement, bien des choses restent à faire. Le gouvernement prend cette question et ce défi très au sérieux et nous continuerons de tenter de parvenir à une société humanitaire qui offre à ses membres la sécurité voulue.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour prendre la parole avec le plus de vigueur et de passion possible à l'appui de la motion.

Initiatives parlementaires

Toutes les lois concernant la famille qui ont été édictées par différentes instances à travers le pays insistent sur l'importance suprême des intérêts de l'enfant. On retrouve ce principe dans les lois fédérales et provinciales. Nous l'entendons presque tous les jours dans la bouche des avocats, des travailleurs sociaux, des juges et des Canadiens ordinaires. L'ennui, c'est que ce sont seulement de belles paroles.

Au Canada en 1989, beaucoup trop d'enfants connaissent la pauvreté ou la crainte ou sont victimes d'abus. Un million d'enfants canadiens ou plus vivent dans la pauvreté et leur subsistance dépend des banques de vivres. Dans chaque province et territoire, des enfants sont victimes de toutes sortes d'abus horribles qui donneraient, et qui donnent, des cauchemars à chacun d'entre nous à la Chambre.

• (1710)

Ensemble, nous devons convenir que cette situation doit cesser, qu'il faut protéger les enfants et que la première chose que nous devons faire, non pas en tant que politiques ou législateurs mais en tant qu'êtres humains, est de protéger nos enfants.

Les droits des enfants sont énoncés dans les lois des différentes instances canadiennes. Un autre modèle est la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Ce document particulier porte sur les droits de l'enfant à des soins, à un foyer, à des soins médicaux et à la protection contre les mauvais traitements, l'exploitation et la guerre. De toute évidence, il y a des mesures à prendre à court et à long terme. Mais le grand malheur pour la réputation des Canadiens, c'est que nous faisons très peu à cet égard.

Tous les jours, des travailleurs sociaux, des infirmières d'école, des enseignants, des avocats, tous les professionnels associés au secteur des droits de l'enfant voient comment le système nous empêche d'assurer la protection des enfants.

Tout récemment, nous avons entendu d'horribles histoires sur des agressions sexuelles. Ces cas ne sont pas limités à une seule province ou à un seul quartier, il y en a partout et dans toutes les classes économiques ou sociales. Et comment réagissons-nous? Nous restons passifs en disant que c'est terrible, qu'il faut faire quelque chose.

Cette motion nous donne l'occasion d'agir. Il n'y a pas de sectarisme qui tienne. Personne ici ne refuserait de lutter pour les droits des enfants sans défense. Mais c'est